



Votre annonce n°15-121458 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.
Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.

 [Imprimer](#)  [Retour](#) 

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

[> Contact client](#)

Département(s) de publication : **34**

Annonce No **15-121458**

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

Avis de marché

Travaux

Directive 2004/18/CE.

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Ville de Juvignac, 997 les Allées de l'europe, Contact : souhila GOUARD, à l'attention de mr Jean-Luc SAVY, F-34990 Juvignac. Tél. (+33) 4 67 10 42 42. E-mail : souhila.gouard@juvignac.fr. Fax (+33) 4 67 10 40 49.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-juvignac.fr>.

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://marches-securises.fr>.

Accès électronique à l'information (URL) : <http://www.ville-juvignac.fr>.

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : <http://www.ville-juvignac.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaire (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur :

Autorité régionale ou locale.

I.3) Activité principale :

Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

Section II : Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

conception et réalisation du groupe scolaire Nelson Mandela à Juvignac.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Travaux.

Conception et exécution.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : commune de Juvignac, 34990 Juvignac.

Code NUTS FR.

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

L'avis concerne un marché public

II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

le marché vise la conception et la réalisation d'un groupe scolaire à Juvignac, quartier des Constellations, sur un terrain d'assiette de 1 hectare minimum. Ce groupe scolaire, dénommé Nelson Mandela, comprendra 16 classes, deux réfectoires (maternelles et élémentaires), un office de réchauffage, des salles de motricité et de polyvalence. Le marché comprend également des travaux de VRD (50 places de parking, cour de récréation etc) pour une surface utile 2 900 mètres carrés environ. Le projet de construction sera de type modulaire et déplaçable. Il est soumis au respect des nouvelles normes de la réglementation thermique RT 2012 au minimum. Les candidats sont invités à envisager la livraison progressive des éléments modulaires constitutifs du groupe scolaire, de telle sorte à satisfaire en premier lieu l'accueil des enfants dès la rentrée de septembre 2016, puis la livraison de l'intégralité du groupe scolaire pour janvier 2017. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le déplacement de tout ou partie du groupe scolaire doit être techniquement et économiquement possible tout comme les possibilités de recyclage de la construction. Le bien-être de l'enfant est un critère principal qui doit guider l'équipe de construction. La fonctionnalité du bâtiment, sa modularité, sa capacité à être en tout ou partie déplacée, son entretien ultérieur, sont également des critères devant guider le travail des candidats.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71222000, 44211100.

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

marché de conception-réalisation

Etudes: dépôt de permis prévu pour le 01/02/2016. Travaux: exécution dans un délai de 8 mois. .

Valeur estimée hors TVA : 6 150 000 euros.

II.2.2) Informations sur les options :

Options : non.

II.2.3) Reconduction :

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du marché).

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Retenue de garantie de 5%. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande et solidaire dans les conditions prévues aux articles 144 et 145 du Code des Marchés Publics.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Articles 86 et 111 du Code des Marchés Publics. Budget principal de la commune, opération 138.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement conjoint et solidaire.

Ce groupement sera constitué d'une équipe de conception associée à une équipe de réalisation.

L'Équipe de conception s'articulera autour d'un groupement de concepteur agissant en qualité d'entreprise groupée conjointe ou d'une entreprise générale de conception.

L'Équipe de conception devra disposer nécessairement de la qualité d'architecte pour l'établissement du projet architectural conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

L'Équipe de réalisation s'articulera autour soit d'une entreprise générale du bâtiment soit d'un groupement d'entreprises groupées conjointes.

Le mandataire du groupement sera solidaire de l'ensemble de ses co-traitants. Le groupement de conception-réalisation devra justifier obligatoirement des compétences d'ingénierie (structure des ponts, des constructions métalliques et/ou bois, fluides, VRD et environnement) et en exécution références de travaux et/ou capacités de fabrication et réalisation d'ouvrage métallique ou bois.

III.1.4) Autres conditions particulières :

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les justifications à produire sont celles prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics. Le candidat devra en particulier fournir:

- justifications à produire quant à la situation juridique

* Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée (ou imprimé cerfa Dc1) et précisant le nom et l'adresse du candidat, la désignation des membres du groupement et l'habilitation donnée au mandataire ;

* Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

* Déclaration du candidat (imprimé cerfa Dc2)

* Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP, renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné aux articles L5212-1 et L5212-4 du Code du Travail ;

* Production pour chacun des opérateurs des mêmes documents qui sont exigés pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

* Engagement écrit de chacun des opérateurs justifiant que le candidat dispose de la capacité pour l'exécution du marché. Imprimé disponible à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : * Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

* Déclaration appropriée d'une banque ou preuve d'une assurance pour risque professionnel.

* La production d'une note méthodologique décrivant l'organisation du groupement et la relation de communication avec le maître d'ouvrage

* La production de références de taille et d'objet similaires

* La démonstration d'une innovation technique

Les critères de sélection des candidatures:

1/ Capacité économique et financière = 10 % (note de 1 à 10)

2/ Note méthodologique décrivant l'organisation du groupement et la relation/communication avec le maître d'ouvrage = 30% (note de 1 à 10)

3/ Capacité technique = 60 %

3.1 Références 40%

3.2 Innovation du procédé 60%.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : * Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le maître d'ouvrage

* Attestation des maîtres d'ouvrage sur la qualité des prestations rendues

* Présentation d'un mémoire technique limité à 10 pages contenant les critères de transportabilité et de modularité, les performance technique de l'ouvrage dont l'empreinte carbone, la fonctionnalité de l'ouvrage en lien avec le programme, et les moyens techniques humains et organisationnels.

* La preuve de la capacité professionnelle peut être apportée par tous moyens, notamment par des références, des justifications professionnelles ou par la production d'attestations de qualification professionnel de certains agents qualifiés.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés :

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : non.

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Restreinte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre d'opérateurs envisagé 5.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : les candidats sélectionnés seront invités à remettre un avant projet sommaire. Une prime sera attribuée à chaque candidat retenu dont l'offre répondra aux critères définis dans l'avis Public d'appel à la Concurrence. Si le nombre de candidats satisfaisants aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre de 5, le pouvoir adjudicateur poursuivra la procédure avec les candidats sélectionnés. Le montant maximal de cette prime est fixé à 60 000 euros (T.T.C.).

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. 1/ valeur technique (mémoire de 10 pages maximum). Pondération : 40.

2. 1.1 critère de transportabilité et de modularité (note de 1 à 10). Pondération : 25.

3. 1.2 performances techniques de l'ouvrage dont empreinte carbone (note de 1 à 10). Pondération : 25.

4. 1.3 fonctionnalité de l'ouvrage en lien avec le programme (note de 1 à 10). Pondération : 25.

5. 1.4 moyens techniques, humaines et organisationnels (note de 1 à 10). Pondération : 25.

6. 2/ prix (prix le plus bas/prix de l'offre examinée x 10). Pondération : 50.

7. 3/ délai (note de 1 à 10). Pondération : 10.

IV.2.2) Enchère électronique :

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

15-10.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 2 septembre 2015 - 12:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

4 septembre 2015 - 10:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT :

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

VI.2) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 4 août 2015.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, F-34063 Montpellier. E-mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr. Tél. (+33) 4 67 54 81 00. Fax (+33) 4 67 54 81 56.

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : tribunal administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 Montpellier.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

4 août 2015.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **04082015**

Libellé de la facture : Ville de Juvignac 997 les allées de l'Europe ., F-34990 Juvignac.

Siret : 21340123500014

Classe de profil : Commune

Délai de mise en ligne :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 4 septembre 2015.

Classification des produits :

- Travaux de construction
- Services d'administration publique
- Education

